

# BAC 2023 – la classe de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ALE</sup> générale

## Enseignements de spécialité

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères anglais
- Langues, littératures et cultures étrangères espagnol
- Numérique et sciences informatiques
- Danse
- Musique
- Théâtre

*NB : les spécialités les plus rares seront dispensées dans quelques établissements dans l'académie (ex. Sciences de l'ingénieur, ...)*

# BAC 2023 – la classe de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ALE</sup> générale

## Enseignements optionnels

- Langues et cultures de l'antiquité (latin, grec)
  - LVC Italien
  - Danse
  - Théâtre
  - Musique
  - EPS
- En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
- « **Droit et grands enjeux du monde contemporain** »
  - « **Mathématiques expertes** » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
  - « **Mathématiques complémentaires** » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale mais qui l'ont suivi en classe de 1<sup>ère</sup>

# BAC 2023 – la voie technologique

---

L'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de *série* qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe pédagogique.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)